



## CONCOURS PHOTOS



**Le Conseil municipal a décidé d'organiser, comme en 2023, un concours photos à destination des habitants de la commune.**

### **Comment participer ?**

**En adressant par mail :** [d.bone@wanadoo.fr](mailto:d.bone@wanadoo.fr), vos photos (3 au maximum) en pièce jointe, en précisant sur objet, concours photos et en indiquant dans le mail vos nom, adresse, âge et numéro de téléphone.

### **Règlement**

**Article 1 :** La Mairie, 7 rue de la Jumelle, 18200 Colombiers, organise la 3<sup>ème</sup> édition d'un concours photos gratuit intitulé « **Travail, loisirs ou festivités à Colombiers** ».

**Article 2 :** Le concours organisé du 1 janvier au 31 mai 2024 est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure ou mineure (avec autorisation des parents inscrite dans le mail) de Colombiers. 2 catégories seront distinguées : une « jeunes » et une « jeunes de plus de 14 ans et adultes »

**Article 3 :** Les photos doivent être prises sur la commune de Colombiers et devront être au format JPEG. **Il est autorisé jusqu'à 3 photos par personne.**

**En cas de présence d'une personne sur une photo, un accord écrit de celle-ci sera demandé pour autoriser son droit à l'image.**

**Article 4 :** Le participant devra être l'auteur des photos. Celles-ci ne doivent comporter aucun signe distinctif, ni signature.

**Article 5 :** Le participant est responsable du contenu transmis (droit à l'image notamment) et accepte la publication de son nom ou pseudonyme.

Tout commentaire posté par un participant dont le contenu serait illicite, contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs, sera écarté.

**Droit d'usage :** La commune de Colombiers se réserve le droit d'utilisation et de reproduction à des fins de communication sur supports physiques et numériques (magazine, site internet, réseaux sociaux, application, communiqué de presse,...) et s'engage pour sa part à respecter le copyright de l'auteur. Par conséquent, le participant s'engage à céder ses droits photographiques à la commune de Colombiers..

**En juin**, un jury, constitué d'un photographe et de représentants du Conseil municipal, se réunira. Il pourra être modifié à tout moment selon les besoins de l'opération.

**Les critères de sélection seront :** le respect du thème, la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue, la puissance d'évocation du cliché).

Une exposition des photos sera organisée.

**Les gagnants du concours remporteront des lots offerts par la commune de Colombiers.**